

Jean-Pierre EMERIC
Adjoint au Maire
et Conseiller Métropolitain
délégué à l'Aménagement
du Territoire



LE POINT SUR... LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME Point n°10

Réunion publique du 18 octobre 2021 et phase d'étude des pièces règlementaires du PLU («zonage», règlement et OAP)

A noter : Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est en consultation sur le site internet www.villedelacrau.fr, sur la page dédiée à la révision du PLU.

Réunion publique du 18 octobre 2021 : les orientations du PADD

La deuxième des trois réunions publiques programmées dans le cadre de la concertation publique a eu lieu en Mairie de La Crau, le 18 octobre 2021. Elle avait pour objet la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU.

Pièces maîtresses du plan local d'urbanisme (PLU), les orientations du PADD ont été présentées dans les mensuels municipaux de juillet-août et de septembre 2021. Elles définissent la vision politique dans les divers domaines de l'aménagement du territoire. Le PADD compose ainsi le cadre de référence des actions d'aménagement inscrites dans le futur PLU révisé et établi, conformément à la loi, des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain à l'horizon 2032 (soit une durée de l'ordre de dix ans à compter de l'arrêt du PLU).

La réunion était présidée par Monsieur Christian SIMON, Maire de La Crau et Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée. A ses côtés se trouvaient notamment Monsieur Jean-Pierre EMERIC, Adjoint au Maire et Conseiller Communautaire, qui conduit la révision du PLU dans le cadre de ses délégations, Madame Aurélie MEYER, Directrice du Pôle Planification Territoriale et Projets Urbains de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, les agents de la Direction municipale de l'Aménagement du Territoire et Monsieur Olivier GEVAUDAN, du bureau d'étude MAP Architecture et Urbanisme, chargé des études relatives à la révision du PLU.

Monsieur le Maire a accueilli les participants et exposé le projet communal. Monsieur GEVAUDAN a présenté les orientations du PADD au moyen d'une vidéo-projection. Enfin, un temps d'échanges a eu lieu entre les élus et les participants.

La prochaine réunion publique aura lieu le jeudi 16 décembre 2021, de 18h30 à 20h30 en Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville. Elle portera sur la présentation des évolutions du dossier réglementaire de la révision du PLU (futurs zonage et règlement).

TPM VOUS INFORME...



Information en continu Concertation publique liée à la révision du PLU

Information en continu :
Retrouvez toutes les informations relatives à la révision du PLU :

- sur la page internet dédié, via le lien : http://www.villedelacrau.fr/laville_PLU_revision.html
- en Mairie (Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 83260 La Crau), auprès du Service de l'Urbanisme (tél : 04.94.01.56.84).

Votre avis compte !

Les habitants qui le souhaitent sont invités à faire parvenir leurs requêtes ou observations par l'un des moyens à leur disposition (ces moyens sont rappelés sur la page internet précitée), à savoir :

- Sur le registre mis à disposition en mairie de La Crau (Service de l'Urbanisme), aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Par courrier postal (à Monsieur le Président de la Métropole TPM à l'adresse postale de la Mairie de La Crau, Boulevard de la République, 83260 La Crau) ou par courriel : mtpm.plu@metropoletpm.fr en précisant l'objet : « révision du PLU de La Crau ».

Le projet de zonage de la révision du PLU

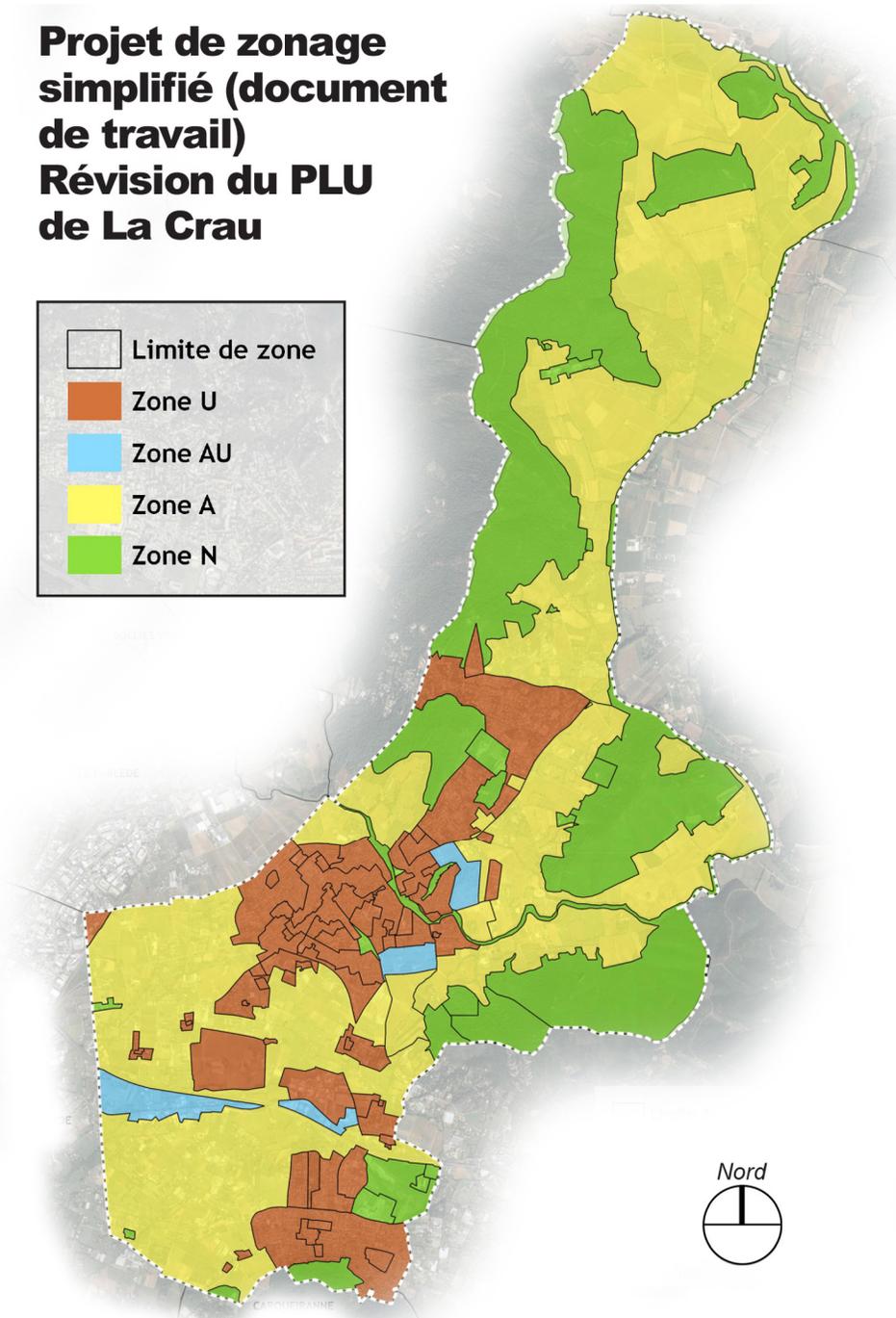
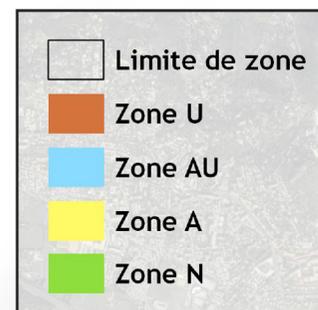
La révision du Plan Local d'Urbanisme se poursuit avec l'élaboration des documents graphiques et du règlement écrit. Ci-dessous nous abordons les enveloppes des différentes zones du PLU tracées sur le projet de « zonage ». Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le règlement écrit seront présentés dans les prochains mensuels municipaux.

Dans le mensuel municipal de septembre 2021, la partie graphique et la partie réglementaire du PLU ont déjà été évoquées. Concernant le « zonage », 4 grands types de zones découpent l'espace communal.

La carte ci-contre présente le zonage pressenti de la révision du PLU de La Crau. Ce document est encore susceptible d'évolutions et il est présenté sous réserve des avis des personnes publiques associées à la révision du PLU.

Les 4 types de zones du PLU		Explications
U	Zones urbaines	Zones déjà urbanisées ou en cours d'urbanisation dans lesquelles les équipements publics existants permettent de desservir les constructions à implanter. Ce sont notamment les centres-villes (La Crau et La Moutonne) et les espaces urbanisés inscrits dans leur continuité mais aussi les pôles d'activités ou de services.
AU	Zones à urbaniser	Zones destinées à être ouvertes à l'urbanisation à court, moyen ou plus long terme. Leur constructibilité est conditionnée à la présence d'équipements suffisants pour les besoins des constructions qui y seront accueillies. Ce sont des extensions futures de l'enveloppe urbaine.
A	Zones agricoles	Zones protégées en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Seules les constructions et installations nécessaires et liées à l'exploitation agricole y sont autorisées. Zone par définition inconstructible, des extensions mesurées des habitations déjà existantes peuvent toutefois y être admises, ainsi que des annexes sous conditions.
N	Zones naturelles	Zones protégées notamment en raison de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique. Zone par définition inconstructible, elle porte notamment sur les réservoirs de biodiversité et sur les corridors écologiques. Ce sont les massifs boisés, dont le Mont Fenouillet mais aussi les rubans formés par le Gapeau et le Réal Martin.

Projet de zonage simplifié (document de travail) Révision du PLU de La Crau



QUESTIONNAIRE

TPM VOUS INFORME...

Dans le cadre de la concertation publique liée à la révision du PLU, les habitants de La Crau sont invités à compléter le présent questionnaire et à le communiquer avant le 15 janvier 2022 à la Mairie par l'un des moyens suivants :

- en le déposant en mairie de La Crau, au Service de l'Urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- par courrier postal (à Monsieur le Président de la Métropole TPM à l'adresse postale de la Mairie de La Crau, Boulevard de la République, 83260 La Crau) ou par courriel (mtpm.plu@metropoletpm.fr), en précisant l'objet : « QUESTIONNAIRE - Révision du PLU de La Crau » ;
- en le complétant en ligne, via le lien accessible sur www.villedelacrau.fr

A - VOTRE VISION DE LA COMMUNE

A1 - Quelle réponse correspondrait le mieux à votre vision de la commune ?

(3 réponses possibles)

- Agréable Calme Dynamique Animée Sécurisée
 Bien équipée Ville à la Campagne Autres, précisez :

.....
.....

A2 - Pourquoi vivez-vous à La Crau ? (3 réponses possibles)

- Pour son cadre de vie (environnement, forêt, campagne, ville à taille humaine)
 Parce qu'il y fait bon vivre. Expliquez :
.....
 Proximité du lieu de travail, raison professionnelle
 Proximité de la famille, d'amis
 Né(e) à La Crau

Dans les prochaines années, quel est votre souhait ?

- Rester à La Crau Ou quitter la commune

Précisez vos raisons :

A3 - Pour vous l'avenir de la commune passe par : (3 réponses possibles)

- La valorisation du cadre de vie La préservation de l'agriculture
 Le développement des activités économiques La préservation de l'environnement
 La sauvegarde du patrimoine rural La diversification du type d'habitat
 Une meilleure desserte La diversification des activités économiques
 L'augmentation du nombre de logements L'augmentation des équipements publics

A4 - Etes-vous satisfait de l'offre en stationnement sur la commune ?

(3 réponses possibles)

Concernant le stationnement automobile :

- Très satisfait Satisfait Peu satisfait
 Pas satisfait Très insatisfait Sans opinion

Votre avis sur le stationnement des deux roues :

.....

B - LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT

B1 - L'environnement de votre commune représente-t-il un atout pour son attractivité ?

- Oui Non Sans opinion

B2 - Selon vous, qu'est-ce qui fait en priorité un bon cadre de vie ?

(3 réponses possibles)

- Des espaces publics de proximité (places, espaces verts, jeux...)
 Des espaces agricoles et un environnement préservés
 L'aspect extérieur des constructions (harmonie des matières, couleurs, ...)
 Des quartiers bien reliés entre eux y compris à pied ou en vélo
 Des commerces, écoles, services, ...
 Des loisirs (sport, culture, ...) Autres :

B3 - Quels éléments du paysage vous paraissent les plus remarquables sur le territoire communal ? (3 réponses possibles)

- Les massifs boisés Le parc du Béal Les espaces agricoles
 Les domaines viticoles Les cours d'eau (Gapeau, Réal Martin, Eygoutier, affluents...)
 Autre(s) :



C - EQUIPEMENTS ET SERVICES

C1 - Quels sont les équipements et services à améliorer selon vous ?

(2 réponses possibles)

- Les transports en commun Les voies douces (pour vélos et piétons)
 Les commerces Les équipements publics
 Les voiries Les espaces publics

C2. Quels équipements manquent à votre avis pour les jeunes ?

(3 réponses possibles)

- Parcs, espaces verts Aires de jeux Terrains multisports
 Centre de loisirs : Le mercredi Durant vacances scolaires
 Salle de loisirs Médiathèque Autre(s) :
 Aucun

C3 - Quels équipements manquent à votre avis pour les séniors ?

- Médiathèque Parcours santé Autre(s) :
 Aucun

D - QUI ÊTES-VOUS ?

D1 - Composition de votre foyer

- Couple avec enfant(s) Couple sans enfant Famille monoparentale
 Personne seule

D2. Votre âge :

- 18-25 ans 26-34 ans 35-49 ans 50-64 ans 65-75 ans +75 ans

D3 - Vos caractéristiques socio-professionnelles :

- Retraité Cadre Employé Artisan, commerçant, chef d'entreprise
 Autre(s) :

D4 - Votre ancienneté sur la commune

- Moins d'un an 1 à 5 ans 6 à 9 ans 10 ans et plus
 Autre(s) :

D5. Nombre de personnes dans votre ménage :

- 1 2 3 4 5 + de 5

D6 - Dans quel quartier de la ville résidez-vous ? :

.....

D7 - Dans quelle ville travaillez-vous ? :

.....

D8 - Nombre de voitures dans le foyer :

- 0 1 2 3 + de 3

D9 - Nombre de voitures dans le foyer :

- 0 1 2 3 + de 3

Si vous souhaitez laisser vos coordonnées :

NOM - Prénom :

Adresse :

.....

Courriel : Tél :

Merci de votre participation

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la direction «planification territoriale et projets urbains» de la Métropole Toulon Provence Méditerranée dans le cadre de la concertation sur la révision du plan local d'urbanisme de la ville de La Crau. Le destinataire des données est la Métropole Toulon Provence Méditerranée. Les données seront conservées pendant 120 jours. Depuis la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à mtpm.planification@metropoletpm.fr

